

> SUR LE VIF Jardins d'Éole, « T'as pas de papiers, tu bouffes pas »

Depuis le début du ramadan, une association, *Islam de paix*, distribue de la nourriture de façon très conviviale, dans les jardins Éole à Paris XIX^e. Le vendredi 19 juin, un riverain lance l'alerte : les jardins sont bouclés par un cordon de flics. Une militante qui a participé à la lutte de soutien aux réfugié(e)s depuis son origine témoigne :

« On aperçoit des personnes assises sur les tables au loin derrière ce cordon pendant qu'environ soixante-dix autres sont assises à même le sol, mangeant par terre, interdites d'entrer dans le jardin. (...) Les migrants que nous connaissons nous racontent que les nombreux policiers en présence exigeaient les papiers pour laisser passer les gens qui voulaient aller manger. Un flic a dit "Si t'as pas de papiers tu manges pas." (...) Beaucoup de gens ont l'air désespéré, ils ont l'air d'avoir honte d'être là amassés sur un bout de trottoir, triés une fois de plus... humiliés une fois de plus. (...) On voudrait filmer cette scène hallucinante, cet apartheid qui s'est mis en place dans ce petit coin du Nord-est de Paris et qu'on aura sans doute du mal à raconter en montrant à quel point c'était horrible. Mais on n'ose pas, car on sent et on voit que les victimes de ce tri se sentent trop mal par cette nouvelle humiliation. On a juste envie de pleurer. »

Extrait de : <https://lignesdeforce.wordpress.com/2015/06/20/jardins-deole-suite-tas-pas-de-papiers-tu-bouffes-pas/>



Le Bal de Reprimé-es

Contre la répression syndicale et la criminalisation des mouvements sociaux. Lundi 13 juillet 2015 à 19 h parc de Belleville entrée angle rue des Envierges / rue Piat Métro Belleville, Couronne, Ménilmontant ou Jourdain.

> CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE

Non aux agressions des milices sionistes et fascistes en France !

Olivia Zemor, présidente de CAPJO-Euro-Palestine, une des associations faisant partie de la campagne BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions contre Israël) a été, de nouveau, attaquée, aspergée de gaz lacrymogène par la **milice d'ultra droite LDJ** (Ligue de défense juive), interdite partout sauf en France. En toute impunité la LDJ a commis des centaines d'agressions (comme la mort par noyade du vigile Saïd Bourarach en région parisienne...). Si ce n'est pas des tabassages, ce sont de faux appels téléphoniques (les « viols vocaux »), consistant à faire débarquer auprès de diverses associations des raids policiers, en pleine nuit. Dernièrement, le 9 juin, le GIGN a fracassé portes et fenêtre chez Pierre Stambul (UJFP Union des juifs français pour la paix, Marseille), dénoncé pour avoir « assassiné sa femme » (!!!), il a même été tabassé et mis en garde à vue 7 h par la police ! Les agressions de type fascistes de la LDJ sont une réaction caractéristique de l'Etat sioniste face à la campagne internationale BDS qui se développe. info : <http://www.europalestine.com/>

À Calais, 3000 personnes stigmatisées sont parquées dans une ancienne décharge. Le pouvoir laisse ceux qui se disent « **sauveurs de Calais** » propager leur haine raciale : voilà la recette pour que puissent se produire des attaques racistes aussi violentes que lâches, sur des exilés isolés, agressions qui complètent celles des policiers. Voir la vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=oLn4DP2J5ME>

Le 26 juin, c'est une bande de la « **génération identitaire** » qui a voulu agresser un campement de migrants quai d'Austerlitz à Paris, à coup de pétards, brandissant une banderole « Rentrez chez vous ». La police bien sûr n'est pas intervenue, alors qu'elle n'hésite pas à empêcher les mouvements des migrants à Paris, comme lors de la manifestation du 3 juillet.

RESISTONS CONTRE LES VIOLENCES POLICIERES ET SECURITAIRES ENSEMBLE

Bulletin n°143 • Juillet/Août 2015

Recevoir ce bulletin par Internet : contact@resistons.lautre.net. Site internet : <http://resistons.lautre.net/>
Le réseau Résistons ensemble a été formé à la suite du Forum de Saint-Denis, le 26 mai 2002, au cours duquel s'étaient rencontrés des collectifs locaux (Lyon, Strasbourg, Rouen, Nantes, Draguignan, etc.) ainsi que des individus et une série d'organisations et d'associations, tous décidés à œuvrer contre les violences policières et sécuritaires. RE n'est donc pas une organisation politique. Son but est d'informer, de briser l'isolement des victimes des violences policières et sécuritaires et de contribuer à leur auto-organisation.

Aller à la guerre en métro

C'est simple. Vous descendez à la station Stalingrad, La Chapelle ou Gare d'Austerlitz... et ça y est, vous êtes sur le champ de bataille. Pas question d'y appliquer les conventions de Genève de 1949 : « *l'obligation de traiter humainement les prisonniers, la torture et tous les actes de pression physique ou psychologique sur ces derniers sont strictement interdits, les obligations sanitaires, que ce soit au niveau de l'hygiène ou de la nourriture et le respect de la religion des prisonniers* ». Matraquage, gazage, les migrants sont traités comme du bétail, chassés, humiliés, interdits de manger, de manifester ou simplement de se rendre trop visibles. Montrer à la télé la misère humaine, ça passe, quelques convois humanitaires et les belles âmes sont tranquilles, mais que les victimes de cette misère osent débarquer chez nous et réclamer leurs droits... alors ça, c'est trop. Pourtant ils ne viennent pas visiter Pigalle ou s'encailler au Moulin Rouge, ils sont dans leurs droits. Ce sont des réfugiés, victimes de la rapacité impérialiste, de la

« *Françafrique* », des guerres fomentées par les puissants, au Mali, en Centrafrique, en Irak et en Syrie...

C'est en ce sens qu'il faut aussi comprendre la déclaration de guerre lancée par l'équipe Hollande-Valls. En parlant de « guerre de civilisation », dans le plus pur style G.W. Bush-Sarkozy, menée au nom de « nos valeurs universelles et humanistes ». Ce sont ces mêmes « valeurs » qui avaient été inscrites sur les drapeaux des guerres coloniales sanglantes. Hollande-Valls entendent justifier qu'il suffit de vouloir résister, d'être pauvre et pas blanc pour que l'État vous classe dans le camp de l'ennemi et vous traite comme tel, en sous-homme.

Bonne nouvelle dans le brouillard ambiant : le mouvement spontané de solidarité, de soutien et de protection autour des campements a dépassé le noyau militant habituel. De simples habitants, voisins ont apporté nourriture, vêtements, soutien juridique. Ils ont refusé d'être embarqués du mauvais côté dans cette guerre de « chez nous ».

> « Le cas par cas, on n'en veut pas ! »

Le 24 juin dernier, l'État a été condamné par la cour d'appel de Paris pour « faute lourde ». Cela fait suite à la plainte déposée en 2012 par 13 hommes de 18 à 35 ans, noirs ou arabes, qui estimaient avoir été victimes d'un contrôle de police discriminatoire. L'affaire a été portée pendant deux ans par l'association *Stop au contrôle au faciès*. Parmi ces 13 personnes, 5 ont obtenu gain de cause, et on ne peut que se réjouir de cette décision ! Cependant cette victoire est-elle « historique » ? Change-t-elle quelque chose à l'injustice fondamentale du droit ? On peut en douter, car cette décision, certes inédite et salutaire, reste ambiguë. En effet qu'en est-il des 8 autres plaignants déboutés ? Dans leur cas ce qui a empêché qu'ils aient gain de cause c'est que le contrôle subi a eu lieu dans une « zone » jugée « dangereuse ». Par exemple, deux d'entre eux ont été contrôlés dans un quartier de Vaulx-en-Velin, alors qu'un « dispositif spécial » de police avait été déployé suite au fait que des voitures avaient été incendiées les jours précédents (rien n'étant précisé sur la raison de ces incendies). L'État est prêt à reconnaître l'existence d'un certain racisme et même à tenter de l'endiguer : le racisme qui touche les noirs et les arabes auxquels il n'a rien à reprocher, c'est-à-dire ceux qui habitent des quartiers riches comme celui de la Défense (cas de l'un des plaignants indemnisés), ceux qui ont des papiers en

règle, de l'argent à la banque, une bonne situation et un logement confortable. Là, il y a discrimination. Là, le contrôle au faciès est reconnu. Quant à admettre la discrimination de fond que subissent les habitants des quartiers populaires, également noirs ou arabes pour la plupart, mais pauvres, eux : faut pas pousser. Comme toujours la logique du « cas par cas » coupe les luttes de leur radicalité potentielle : réclamer l'arrêt des purs contrôles au faciès, c'est-à-dire de ceux qui ont été débarrassés de leur composante d'oppression sociale, ne revient-il pas à vouloir « renforcer l'efficacité des contrôles » et « la légitimité de la police », « recréer du lien et de la confiance avec la police » comme le réclament les défenseurs de la mesure des reçus de contrôle d'identité ? Ce type de revendication ne peut pas nous satisfaire, nous ne savons que trop bien que même si elles aboutissent cela n'empêchera pas les crimes policiers, les mutilations au flash-ball, le harcèlement policier au quotidien contre lesquels nous luttons. La victoire sera historique le jour où l'État ne contrôlera plus les noirs et les arabes parce qu'ils sont pauvres ou les pauvres parce qu'ils sont noirs ou arabes. La victoire sera totale quand la police ne nous contrôlera plus, car aucun contrôle policier n'aura jamais de « résultat positif » dans un monde où injustice sociale et racisme règnent, ensemble, en maître.

avoir, sur le blog de la Mutuelle, appelé à voyager sans ticket – ce qui, selon Transpole, aurait constitué un « appel à délit par voie de presse ».

Au tribunal, le juge voulait clairement faire le procès de la Mutuelle. Finalement, la justice s'est retranchée derrière la prescription soulevée pour ne pas reconnaître l'absurdité de l'accusation (voyager sans ticket étant une infraction et pas un délit), mais curieusement le juge a quand même sanctionné les deux mis en cause en décidant que leur argent personnel, prélevé lors de la perquisition, ne leur serait pas rendu.

> RIPOSTE dans les quartiers populaires

Ali Ziri Sur la Dalle d'Argenteuil, le 12 juin dernier, s'est déroulée la 6e commémoration de la mort d'Ali Ziri. 150 personnes, des associations, des collectifs contre les violences policières ont apporté leur soutien au combat pour la Vérité et la Justice. Des extraits du film *Qui a tué Ali Ziri ?* ont été projetés lors du rassemblement. La sortie nationale aura lieu le 7 octobre au cinéma St Michel à Paris puis à Argenteuil au cinéma le Figuier blanc le 10 octobre. Le collectif Ali Ziri sollicite des propositions de programmation du film dans le plus grand nombre de villes possible avec l'organisation de débats. Pour le dossier de presse du film, s'adresser à distribution@zeugma-films.fr

Lamine Dieng est mort étouffé par des policiers à Paris XXe le 17 juin 2007. Mi-juin le tribunal en appel confirmait le non-lieu prononcé l'année dernière. Une manifestation s'est tenue le samedi 20 suivant au départ de la rue des Amandiers. Des prises de paroles de la famille ont ponctué le parcours, notamment devant le commissariat de Gambetta, affirmant sa détermination malgré le déni judiciaire. La lutte continue, ni oubli, ni pardon !

Nabil Mabtoul est mort, abattu par un policier de la BAC le 29 juin 2012 à Millau. Le 27 juin 2015 s'est tenue la journée « Permis de tuer », 3 ans après la mort du jeune homme. Lors du forum-débat Dounia Mabtoul, sœur de Nabil, est revenue en détail sur les mensonges policiers concernant la nuit de la mort de son frère, ainsi que sur la façon dont elle et sa famille ont par la suite été traités par la police, la justice et les politiques. Farid El Yamni, frère de Wissam, tué par la police à Clermont-Ferrand, a insisté sur le caractère structurel de ce que les médias qualifient de « bavures ». Extrait du compte-rendu du groupe No Pasaran 12, co-organisateur, à lire sur <http://graindesel.fr/gd/>

> CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE

IAATA.info : « J'abdique »...

a déclaré le parquet en ouverture d'un procès qui n'aura finalement pas eu lieu. Un Toulousain a été accusé d'être responsable de la publication d'un article sur <https://iaata.info>, site collaboratif et anti-autoritaire, et poursuivi pour « provocation publique à la commission d'un délit ou d'un crime », voir RE 142. Les accusateurs ont plié devant le travail conjoint des médias libres, leurs soutiens et les conclusions envoyées par la défense avant l'audience. Une belle déculottée pour des magistrats aussi impulsifs que vindicatifs, qui voulaient par cette attaque intimider celles et ceux qui protestent contre les violences policières et la mort de Rémi Fraisse.

Violence ordinaire subie par les Roms

400 personnes ont participé la marche en hommage à David, enfant rom de 4 ans mort dans l'incendie de sa caravane. La présidente de la fédération européenne des femmes Rrom et voyageuses, perçoit « *La mort de David comme un crime d'État* ». La misère dans laquelle ils vivent est en effet le fruit de la volonté politique de les empêcher de vivre décemment. Politique de stigmatisation raciste allant même parfois jusqu'au crime comme pour Darius, en juin 2014, cet adolescent Rrom était lynché et laissé presque mort par un groupe de jeunes. Un an plus tard, l'enquête est au point mort. La justice est en revanche plus prompte à condamner lorsqu'il s'agit de solidarité avec les Rroms : par exemple en condamnant deux membres du Collectif Romeurope du Val Maubuee pour avoir tenté de mettre à l'abri, pour quelques heures, quelques familles de Noisiel, dans la droite ligne du délit de solidarité qui existe encore dans ce pays dit civilisé.

« 6 réintégrations 0 sanction »

Le 18 juin 2015, le rectorat de l'académie de Toulouse prononce la mutation « dans l'intérêt du service » de 5 enseignant-e-s et le « déplacement d'office » d'une 6e enseignante du collège Bellefontaine. De mauvais profs ? Non, ils étaient simplement engagés dans des grèves reconductibles en décembre. Une mobilisation est en cours pour leur réintégration. <http://www.sudeduc31.org/nouvelles-du-jeudi-2014/les-nouvelles-du-jeudi-2-juillet-2015/>

> CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE

Lille, procès des fraudeurs du métro

Voulant militer pour la gratuité des transports, contre l'hypersurveillance et le prix exorbitant des tickets, des Lillois se sont organisés depuis 5 ans en *Mutuelle des fraudeurs*. Ils utilisent les transports sans payer et règlent ensemble leurs contraventions. Transpole (la société de transports de la ville urbains de la métropole lilloise) a porté plainte contre deux d'entre eux, perquisitionnés et traînés en justice pour